

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0066 Séance du Conseil : 07 AVRIL 2025
APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET MAISON DE SANTÉ DE CERBÈRE	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 01 avril 2025 à la Salle Albères – Siège Communautaire 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY.

Étaient absents/excusés :

Julie SANZ, Marie-Clémentine HERRE, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 36

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 3

Secrétaire de Séance :

Jacques VILANOVE

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250407-DL2025-0066-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Réuni sous la présidence de M. Raymond PLA, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif 2024 – BUDGET MAISON DE SANTÉ DE CERBÈRE de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérès - dressé par M. Antoine PARRA, Président,

Etant précisé que, conformément à la loi, M. Antoine PARRA, Président de l'EPCI, s'est préalablement retiré de la séance au moment du vote.

Après s'être fait présenter les documents budgétaires, dont le résumé est détaillé ci-dessous :

Le compte administratif 2024 du budget MAISON DE SANTÉ DE CERBÈRE soumis à approbation fait apparaître un résultat définitif cumulé de 295 841,62-€. Il s'établit comme suit :

- résultat de la section de fonctionnement, y compris résultats antérieurs : 254 589,20-€
- résultat de la section d'investissement, y compris résultats antérieurs : 41 252,42-€

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constate la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget MAISON DE SANTÉ DE CERBÈRE de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérès pour l'année 2024,

Approuve le compte administratif 2024 du budget MAISON DE SANTÉ DE CERBÈRE lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET MAISON DE SANTE CERBERE						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		226 046,02 €		75 847,37 €		301 893,39 €
Opérations de l'exercice	48 210,80 €	76 753,98 €	62 016,80 €	37 421,85 €	110 227,60 €	114 175,83 €
TOTAUX	48 210,80 €	302 800,00 €	62 016,80 €	113 269,22 €	110 227,60 €	416 069,22 €
Résultats de clôture		254 589,20 €				
Restes à réaliser			10 000,00 €		10 000,00 €	
TOTAUX CUMULES		254 589,20 €	72 016,80 €	113 269,22 €	120 227,60 €	416 069,22 €
RESULTATS DEFINITIFS		254 589,20 €		41 252,42 €		295 841,62 €

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 09/04/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture**

Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes

Raymond PLA

A handwritten signature in black ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes" around the top and "ACVI" at the bottom, with a central emblem.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.